

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°1**

Date de Publication
<b>22 FEV. 2021</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>22 FEV. 2021</b> Date de la convocation
<b>9 février 2021</b>

**Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE.

**Pouvoirs:**

Mme LOVERA à Mme le Maire  
M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire.

**Objet : Approbation d'un soutien exceptionnel aux commerces de proximité des communes du territoire.**

Madame le Maire expose à ses collègues que l'épidémie de COVID a généré et génère toujours une crise sanitaire sans précédent, avec de lourds impacts sur les modes de vie, la consommation et l'économie à l'échelle planétaire.

La Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que ses 92 communes n'ont pas été épargnées.

Pendant le premier confinement, des efforts considérables ont été engagés pour informer et protéger au mieux les habitants et le tissu économique. Un plan d'urgence métropolitain, adopté le 31 juillet dernier, a été mis en place avec des actions en faveur de la continuité du service public, de la santé des habitants et de la solidarité envers les plus fragiles et des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et sauvegarder les emplois.

Depuis l'instauration d'un nouvel état d'urgence sanitaire et d'un nouveau confinement, le tissu économique vit une nouvelle phase de tension. Dans ce contexte, et afin d'adapter au mieux son action sur le terrain, le territoire Marseille-Provence souhaite mener une nouvelle action ciblée, en complément des aides déjà accordées, notamment sur l'aide aux loyers en lien avec les communes de son territoire. La proximité de ces dernières permettant de déterminer au mieux les besoins.

Cette nouvelle action vise à soutenir et accompagner le développement des commerces des cœurs de villes et villages. Les

commerces de proximité fermés « administrativement » pourront ainsi se développer de façon alternative et étendre ainsi leur production et leur distribution (« click & collect », vente à emporter...).

Une convention entre le Territoire et chaque commune membre de la Métropole formalisera les conditions d'attribution de l'aide financière accordée.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver ce nouveau dispositif d'aide,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à venir et tout autre document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 16 février 2021.

Le Maire,  
Danielle MILON

